

Conseiller fédéral Guy Parmelin
Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
(DEFR)
Palais fédéral ouest
CH-3003 Berne

Envoyé par mail: jerome.huegeli@sbfi.ch

Berne, le 24.03.2023

Position de l'Union des Étudiant·e·s de Suisse (UNES) concernant l'objet du Conseil Fédéral «Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (Loi sur Movetia) »

Cher Monsieur le Conseiller fédéral Parmelin,
Cher Monsieur Hügli,
Mesdames et Messieurs

L'Union des Étudiant·e·s de Suisse (UNES) vous remercie pour la possibilité de s'exprimer dans le cadre de la consultation sur la mise en œuvre de l'objet du Conseil fédéral "Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (Loi sur Movetia)".

L'UNES s'engage pour l'égalité des chances, la participation et l'indépendance des étudiant·e·s dans tous les domaines de la vie. L'une des priorités de notre union est de garantir l'accès à tous et toutes les étudiant·e·s de Suisse aux offres de mobilités estudiantines de manières égales entre toutes les institutions de formation. Nous soutenons également la participation et la représentation des étudiant·e·s et des jeunes dans les organes de décision. Il est essentiel que nous soyons représenté·e·s pour que nos voix soient entendues et nos intérêts pris en compte. Pour ce faire, l'UNES s'engage fortement, depuis plusieurs années, pour des solutions de mobilité garantissant des possibilités d'échange pour les étudiant·e·s en Suisse. Les bénéfices de l'échange et de la mobilité sont de taille : les expériences d'échange et les compétences acquises dans ce cadre contribuent manifestement à de meilleures chances sur le marché du travail. Des études révèlent qu'au niveau européen, les étudiant·e·s Erasmus ont 50% de probabilité en moins que les autres de se retrouver sans travail un an après l'obtention de leur diplôme. En outre, les jeunes consolident leurs compétences personnelles et interculturelles, ce qui promeut leur évolution en citoyen·ne·s responsables. Les séjours à l'étranger et les compétences acquises dans ce contexte génèrent ainsi une valeur ajoutée inestimable pour la Suisse.

Sur la base de cette conviction, l'UNES salue en principe les modifications proposées par le projet, mais déplore la marginalisation des programmes d'échanges européens et de la mobilité dans l'animation de jeunesse.

Remarques de fond

La Loi sur Movetia doit créer la base de la transformation de l'agence Movetia vers un établissement de droit public de la Confédération. Nous soutenons cette transformation, qui permet d'ancrer institutionnellement Movetia. Au vu de l'importance de cet acteur pour la mobilité des étudiant·e·s et des jeunes en général, nous saluons la démarche du Conseil Fédéral.

Néanmoins certains points du présent projet posent question.

Pour commencer, et comme l'a relevé Movetia dans ses rapports, la non-association de la Suisse aux programmes européens de recherche et de mobilité, comme Erasmus +, a un impact très négatif sur la formation suisse. Cette exclusion crée d'importantes disparités entre les instituts de formations suisses et péjore la réputation de nos hautes écoles. L'adhésion à ces programmes doit donc être un point central du travail de Movetia. Il est donc important que cette thématique soit clairement exprimée dans la loi en question.

Ensuite, pour que Movetia puisse fonctionner au mieux et donc prendre en compte les opinions et les intérêts des acteurs pour lesquels elle travaille, il est important que ceux-ci puissent être intégrés dans les organes de décision. En effet, les étudiant·e·s sont l'une des communautés principalement touchées par l'offre de Movetia, il est donc important qu'ils et elles puissent participer aux processus de décision de cette institution. L'UNES propose d'intégrer des représentant·e·s étudiant·e·s dans les organes de décision, tels que le conseil d'administration et la direction de Movetia. Ceci permet de favoriser la participation estudiantine et de comprendre au mieux les besoins des populations visées par ce texte. Nous estimons ainsi qu'il s'agit de la meilleure solution pour que Movetia soit neutre politiquement et efficace dans son activité.

Finalement, nous voulions aussi revenir sur l'importance donnée aux animations de jeunesse extra-scolaire. Ce domaine doit être renforcé dans la présente loi afin de mieux promouvoir ces activités.

Cette proposition de loi est l'occasion pour renforcer d'urgence le statut des associations de jeunes au sein de Movetia, ainsi que leur importance dans l'échange, la mobilité et la coopération.

Sur la base de ces constatations, nous proposons les modifications suivantes dans le projet de loi :

Art. 2 Buts

Proposition de modification

1. Par l'institution de Movetia, la Confédération poursuit les buts suivants :
 - a. promouvoir la coopération et la mobilité internationales dans le domaine de la formation;
 - b. encourager la **collaboration internationale** ~~échanges~~ et la mobilité des jeunes dans le domaine extrascolaire;

- c. encourager les échanges nationaux dans le domaine de la formation **ainsi que dans le domaine extrascolaire** et, par là même, promouvoir la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques et renforcer la cohésion nationale;
~~encourager les échanges et la mobilité des jeunes dans le domaine extrascolaire;~~
- d. soutenir les cantons et assurer la coordination avec eux en ce qui concerne leurs activités d'échanges et de mobilité.

Justification

Les organisations et institutions du domaine de la jeunesse saluent le fait que la promotion de la mobilité et des échanges internationaux dans le domaine extrascolaire soit explicitement mentionnée dans la loi. Toutefois, la formulation choisie diffère de celle utilisée pour les autres domaines de formation, ce que nous corrigeons dans la proposition ci-dessus. Pour le domaine de la jeunesse également, il convient de parler de coopération et pas seulement d'échange, afin de permettre également des coopérations institutionnelles comme jusqu'à présent et de répondre à la demande accrue en la matière. Nous proposons en outre de mentionner le domaine extrascolaire dans les échanges nationaux. En effet, les activités de jeunesse extrascolaires peuvent contribuer de manière décisive au renforcement de la cohésion nationale et il serait souhaitable que le programme pilote actuel « L'échange pour tou-te-s, un jeu d'enfant! » soit reconduit et qu'il existe une base légale pour ce projet.

Art. 3 Tâches

Proposition de modification

f. (nouveau) Elle met en œuvre une association de la Suisse aux programmes d'éducation de l'UE.

Justification

Aujourd'hui la Suisse est particulièrement désavantagée vis-à-vis de ses voisins européens en raison de sa non-association aux programmes européens, tels qu'Erasmus +. Il est important que Movetia puisse travailler sur ce problème central. Ceci permet d'assurer que nous travaillons bien sur la restauration de notre participation à ces programmes européens. Ce point est beaucoup demandé par le politique, qui demande que la Confédération améliore ses relations avec l'Europe notamment sur ces programmes. En confiant cette tâche à Movetia, le Conseil Fédéral va dans le sens de ces domaines et montre sa volonté de travailler à l'amélioration des conditions d'étude.

Art. 6 Conseil d'administration : composition, nomination et organisation

Proposition de modification

1. Le conseil d'administration est l'organe suprême. Il est composé de sept membres qualifiés et indépendants au plus.
2. **(Nouveau) La composition du conseil d'administration doit garantir que l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'enseignement scolaire et les activités de jeunesse extrascolaires sont représentés chacun par au moins un ou une membre.**

3. Les candidats au conseil d'administration doivent signaler leurs liens d'intérêt au Conseil fédéral.

Justification

L'objectif de la stratégie nationale en matière d'échange et de mobilité est de permettre à toutes et tous les jeunes de Suisse de participer à une activité d'échange. En outre, tant le message FRI que la LEEJ visent l'égalité des droits pour les personnes de tous les horizons éducatifs. Afin de répondre à cet objectif et d'assurer la représentation des différents secteurs de l'éducation, et notamment des étudiant·e·s, dans les questions stratégiques, il est nécessaire de fixer dans la loi leur représentation au sein du conseil d'administration. De plus, la formulation proposée permet sans problème d'élire d'autres personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration.

Art. 8 Direction

Proposition de modification

1. La direction est l'organe exécutif. Elle est placée sous la conduite d'un directeur **ou d'une directrice. Les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la formation scolaire et des activités de jeunesse extrascolaires doivent être représentés chacun par au moins un ou une membre au sein de la direction de Movetia.**

Justification

En s'appuyant sur l'argumentation présentée pour le conseil d'administration, il est nécessaire de s'assurer que tous les secteurs de l'éducation, y compris les étudiant·e·s, soient également représentés au sein de la direction de Movetia. Cela permet de garantir que les décisions prises correspondent aux besoins de tous les secteurs de formation. Ceci est particulièrement important pour les activités de jeunesse extrascolaires, dont les structures et les objectifs sont très différents de ceux des secteurs de l'éducation formelle. Nous sommes convaincu·e·s que cette implication adéquate de tous les secteurs permet d'éviter des erreurs directement à la source et d'augmenter ainsi l'efficacité de Movetia. De plus, suite à la représentation des activités de jeunesse extrascolaires au sein de la direction, on peut en déduire que celles-ci devraient également obtenir à l'avenir le statut de domaine à part entière au sein de l'agence.

Sur la base de ces explications, l'UNES demande que les modifications proposées soient prises en compte. La Loi sur Movetia est d'une grande importance pour les organisations de jeunesse. Des possibilités d'échange pour tous et toutes les étudiant·e·s en Suisse sont une plus-value. La mobilité et la coopération internationales sont pertinentes pour la société dans son ensemble et sa cohésion. De ce fait, il est primordial que dans la Loi sur Movetia la participation des associations estudiantines et la promotion des programmes européens ne soient pas négligés.

Nous vous remercions par avance de prendre en compte nos préoccupations et restons à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations



Pour l'UNES : Maxime Barthassat, coprésident

Contact :

Maxime Barthassat, Co-Président (f/d/i), maxime.barthassat@vss-unes.ch, +41 78 722 73 64

Léa Pacozzi, Membre du comité (f/i), lea.pacozzi@vss-unes.ch, +41 78 940 22 73

Luzian Franzini, Co-secrétaire général (f/d), SG-GS@vss-unes.ch, +41 79 781 77 36